

CAHIER DES CHARGES DU SKATE PARK



Mairie de Cauffry

123 Rte de Mouy 60290 Cauffry



CAHIER DES CHARGES

Fonction attribuée au nouveau module :

Pratique loisir du skateboard, roller, trottinette et BMX.

Publics : *Pratiquants le "freestyle" de plus de 12 ans.*

Types de modules privilégiés : *Module permettant de faire des figures acrobatiques.*

Types de matériaux : *Matériaux renouvelables , Agréable pour la glisse, durée de vie importante, résistant aux intempéries et aux détériorations causées par la pratique.*

Sécurité: *Indiquer la réglementation sur un panneau , les modules de plus de 1,2m doivent être fixés*

Esthétique : *Agréable visuellement*

Aménagements supplémentaires : *Bancs pour les pratiquants et les amis*

Fonctionnement : *Nombres de modules libre*

Aménagement autres : *Permettre aux autres usagers de reposer (banc) et de se déshydrater.*

Superficie : 30m x 6m

Crédit maximum : 30 000 €

SECURITE

Le « skate park » est exclusivement réservé à la pratique des activités de glisse, c'est-à-dire du skate, du roller et du BMX.

La pratique de ces activités est placée sous l'entière responsabilité des utilisateurs et de leurs parents, lorsqu'il s'agit d'utilisateurs mineurs.

Le port d'équipements de protection individuelle est obligatoire pour tous les usagers (casque, protège poignets, coudières et genouillères). L'absence de ces équipements de protection entraîne la responsabilité pleine et entière de l'utilisateur.

Toute autre activité, pour laquelle le «skate park» n'est pas destinée, est interdite : les jeux de ballons, véhicule à moteur (thermique ou électrique), etc.